

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

N°CT2021.5/087-1

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPPEZ, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Corine KOJCHEN à Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/12/21
Accusé réception le	20/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130494-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 61

Vote(s) contre : 5

Abstention(s) : 3

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/12/21
Accusé réception le	20/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-Jmc130494-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

N°CT2021.5/087-1

OBJET : Affaires générales - Ressources humaines - Tableau des effectifs.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.4/061-1 du 13 octobre 2021 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 3 décembre 2021 ;

VU l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 3 décembre 2021

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT qu'au 15 décembre 2021, 1195 emplois permanents sont ouverts au tableau des effectifs ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, d'avancements de grade, de promotions internes et de permettre la mise en stage d'agents contractuels ;

CONSIDERANT par ailleurs que, dans le cadre du plan de soutien à l'emploi, il convient de créer deux postes non permanents d'adultes-relais ; que ces postes sont financés dans le cadre du déploiement de la Cité de l'Emploi dans les 9 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du territoire ; qu'à ce titre, la Préfecture versera à Grand Paris Sud Est Avenir une subvention de 20 172,05 € par poste ; et que ces deux adultes-relais seront recrutés en

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/12/21
Accusé réception le	20/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130494-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

tant que médiateurs, afin de travailler au repérage et à l'identification des demandeurs d'emploi, afin de les accompagner vers les dispositifs de droit commun ; qu'il s'agit de contrats d'un an, renouvelables, à temps plein, sur le grade d'adjoint d'animation ;

CONSIDERANT que, suivant ce même objectif, il est proposé de créer 2 emplois supplémentaires dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (PEC) cofinancés par l'Etat ;

CONSIDERANT que le comité technique a donné un avis favorable à ces créations et suppressions de postes lors de sa séance du 3 décembre 2021 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 DECEMBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : CREE les postes suivants :

- 2 postes d'attaché territorial
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- 20 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 7 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Ingénieur principal ;
- 1 poste de technicien territorial ;
- 6 postes d'agent de maîtrise ;
- 1 poste de conservateur en chef des bibliothèques ;
- 1 poste de Conservateur territorial des bibliothèques ;
- 3 postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- 6 postes d'Adjoint administratif territorial ;
- 1 poste d'Adjoint territorial d'animation ;
- 1 poste d'Animateur territorial ;
- 1 poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 3 postes d'Adjoint territorial du patrimoine ;
- 2 postes d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 1^{ère} classe ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/12/21
Accusé réception le	20/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130494-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

- 10 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ;
- 4 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe ;
- 3 postes de Professeur d'enseignement artistique de classe normale ;
- 2 postes de Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe ;
- 16 postes d'Adjoint technique territorial.

ARTICLE 3 : **DIT** que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

ARTICLE 4 : **CREE** 2 emplois non-permanents d'adultes-relais, dans le cadre du plan de soutien à l'emploi, afin de travailler au repérage et à l'identification des demandeurs d'emploi et de les accompagner vers les dispositifs de droit commun, sur des contrats d'un an, renouvelables, à temps plein, au grade d'adjoint d'animation.

ARTICLE 5 : **CREE** 2 emplois non-permanents de catégorie C, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (PEC) cofinancé par l'Etat, sur des contrats à durée déterminée d'un an renouvelable, pour une durée du travail fixée à 35 heures par semaine et une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

ARTICLE 6 : **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/12/21
Accusé réception le	20/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130494-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/12/21
Accusé réception le	20/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-lmc130494-DE-1-1